

UTILISATION D'UN TRANSPALETTE



RISQUES ENCOURUS

- Écrasement ou blessure à la jambe, à la cheville, au pied,
- Écrasement ou cisaillement d'un doigt ou d'une main,
- Écrasement d'une personne (chute de la charge ou d'un élément de la charge),
- Coincement d'une personne (le timon contre un obstacle, glissade, perte d'équilibre),
- Lombalgies, lumbagos, hernies (charge élevée, traction trop importante, sol mal adapté),
- Blessures suite à une chute de hauteur (espace d'évolution réduit pour le chargement ou déchargement d'un camion à partir d'un hayon élévateur ou d'un quai),
- Renversement de la charge.

INTERVENTION DE L'OPERATEUR

- Seuls les opérateurs formés pourront utiliser l'appareil

- Avant levage, s'assurer que les palettes, plates-formes sont appropriées aux charges à déplacer et en état de les supporter,
- S'assurer que les charges sont parfaitement équilibrées et calées sur leurs supports,
- Engager les bras de fourche à fond sous les charges,
- Interdiction de lever une charge avec un seul bras de fourche.

PROTECTIONS INDIVIDUELLES

- Chaussures de sécurité,
- Vêtements de travail ajustés au corps,
- Gants adaptés,
- Le gilet haute visibilité est porté pour toute intervention sur la voie publique.



VERIFICATIONS ET PRECONISATIONS :

- Vérifier l'état des roues et des freins si le transpalette en possède,
- La charge ne doit pas excéder 600kg afin de ne pas dépasser les possibilités humaines,
- Interdiction de précéder la charge lors d'une descente,
- Signaler l'état du sol si nécessaire.

Signaler toute anomalie à votre supérieur hiérarchique